

Le Beurre de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLÉANS VENDREDI MATIN, 4 DECEMBRE 1876.

60e Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.
NOUVELLE-ORLÉANS,
VENDREDI MATIN, 4 DECEMBRE
1876.

Abandon de sens moral.
Dans ses instructions au général Sherman, datées du 10 novembre dernier, le président Grant exprimait ses vives espérances en ce qui concerne le sens moral de nos soldats.

Discours du Président de la Chambre.
Les Harbors de New York ont été mentionnés à deux reprises dans le discours du Président de la Chambre.

U. S. GRANT.
Depuis que date du 10 novembre, le Président Grant a été l'objet de beaucoup de commentaires.

Louisiane.
Le Département de Louisiane a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

Académie de Musique.
L'Académie de Musique de New York a été mentionnée dans le discours du Président de la Chambre.

Le vote de Paris Cooper.
Le vote de Paris Cooper a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

UN COMPLET MYSÉRIEUX.
Un complet mystérieux a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

Le vote de la Louisiane.
Le vote de la Louisiane a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES FINANCES.
L'Administrateur des Finances a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DU COMMERCE.
L'Administrateur du Commerce a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES ASSURANCES.
L'Administrateur des Assurances a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DE LA POLICE.
L'Administrateur de la Police a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES TRAVAUX PUBLICS.
L'Administrateur des Travaux Publics a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

ADMINISTRATEUR DES BARRIÈRES.
L'Administrateur des Barrières a été mentionné dans le discours du Président de la Chambre.

L'HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNO FAURE & MAILLO, CHATEAU PAPE CLÉMENT, H. J. RIVET, J. MANDIN & Co., EUGÈNE CLICQUOT, LIQUEUR, FINE VINES, COGNAC, OLIVE OIL.

ATTENTION FAITES PAS ERREUR, C. LAZARD & Co, PRIX FIXES, CLAZARD & Co, VILLE LITRE.

LEON MEDAL CONFISER, AVIS, CHARBON, St-Barnard Coal Co., RARINGTON, KY., M. S. CAMPBELL.

RAVON SULFUREUX, A LOUER, DR \$3 50 A \$2 70.

DR. J. MATHEU, CHAS. E. WELLS.